



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 24 mars 2022 — N° 41

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Boutin (Jean-Talon) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'historienne Marianna O'Gallagher.

Mme David (Marguerite-Bourgeoys) fait une déclaration afin de souligner le cinquième anniversaire de l'organisme Bienvenue à l'immigrant.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de féliciter les entreprises Boafranc inc. et Garaga inc., lauréates du Gala Reconnaissance AQMAT.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.

Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Ghislaine Vandal pour ses années de service à titre de technicienne administrative auprès de la Sûreté du Québec.

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de demander au gouvernement d'octroyer le statut d'aire protégée à la forêt Cyriac.

24 mars 2022

Mme Girault (Bertrand) fait une déclaration afin de souligner la réouverture du Théâtre Le Patriote.

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin d'exprimer de la solidarité et du soutien envers les Ukrainiens.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner le 125^e anniversaire du journal *The Record*.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Michel Dagenais pour son engagement bénévole et communautaire.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme Samson (Iberville) fait une déclaration afin de remercier la députée de Notre-Dame-de-Grâce pour l'aide apportée à une famille immigrante kurde réfugiée à Rougemont.

À 9 h 55, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

24 mars 2022

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 27 Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 27.

Dépôts de documents

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Le plan stratégique 2022-2026 d'Hydro-Québec.

(Dépôt n° 434-20220324)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 188 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE le Plan stratégique 2022-2026 d'Hydro-Québec soit déféré à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles en vue de son étude;

QUE le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

24 mars 2022

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 60 concernant l'exclusion du programme de techniques en travail social du programme de bourses Perspective Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 8 février 2022 par M. LeBel (Rimouski);
(Dépôt n° 435-20220324)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 février 2022 par M. Fortin (Pontiac) concernant la réouverture du service d'obstétrique de l'Hôpital du Pontiac à Shawville.
(Dépôt n° 436-20220324)

Dépôts de rapports de commissions

Mme D'Amours (Mirabel), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 1^{er}, 2, 3, 8, 9, 10, 15, 16, 22 et 23 février ainsi que les 15, 16, 22 et 23 mars 2022, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement. Le rapport contient des amendements au projet de loi.
(Dépôt n° 437-20220324)

Dépôts de pétitions

M. Allaire (Maskinongé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 021 citoyens et citoyennes du Québec, concernant un moratoire concernant les coupes forestières sur les terres publiques de Saint-Mathieu-du-Parc.
(Dépôt n° 438-20220324)

24 mars 2022

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Leitão (Robert-Baldwin), présente une motion concernant l'annonce faite dans le budget d'une compensation de 500\$ aux contribuables québécois; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière), présente une motion concernant une interdiction progressive des publicités sur les carburants fossiles et les camions légers à essence; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion demandant que le gouvernement instaure un moratoire sur la vente d'immeubles appartenant à des OBNL d'habitation; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

24 mars 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charette, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la journée internationale contre la discrimination raciale qui a eu lieu le 21 mars dernier;

QU'elle reconnaisse que le Québec est une nation démocratique et ouverte, qui rejette fondamentalement toute forme de racisme, de discrimination et d'intolérance;

QU'elle réaffirme l'importance de condamner les actes de violence à caractère haineux;

QU'elle reconnaisse l'importance d'appliquer une Tolérance zéro du racisme et de toutes les formes de discriminations;

QU'elle rappelle que toutes les personnes au Québec doivent jouir des droits et libertés fondamentaux garantis par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne;

QU'enfin, elle demande au gouvernement de continuer la mise en oeuvre des 25 mesures contenues dans le rapport du groupe d'action contre le racisme (GACR) et qu'elle rappelle que ces actions permettent de renforcer le sentiment d'appartenance, d'assurer l'intégrité de la personne, sa dignité et l'exercice de ses droits sans égards à ses origines.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

24 mars 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 28, Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le jeudi 31 mars 2022 après les affaires courantes vers 11 h 15 jusqu'à 13 h 10 et de 14 heures à 16 h 35 et le mercredi 6 avril 2022 après les affaires courantes vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 55 et de 15 heures à 18 h 30 et le jeudi 7 avril après les affaires courantes vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 55.

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Daniel Paré, sous-ministre associé MSSS
Conseil interprofessionnel du Québec
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
Alliance du personnel professionnel et technique de la Santé et des Services sociaux
Barreau du Québec
Dr Luc Boileau, sous-ministre adjoint et Directeur national de santé publique par intérim
Michel Delamarre PDG du CIUSSS de la Capitale-Nationale conjointement avec Sonia Bélanger, PDG du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et Julie Labbé, PDG du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean
Patrick Taillon, professeur de droit, Université Laval
Louis-Philippe Lampron – professeur de droit, Université Laval
Martine Valois – professeure de droit, Université de Montréal
Ligue des droits et libertés
Confédération des syndicats nationaux
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

24 mars 2022

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député indépendant.

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QUE le ministre Santé et des Services sociaux soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi sur le protecteur national de l'élève;

24 mars 2022

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile, le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 1^{er} avril 2022, M. Zanetti (Jean-Lesage) s'adressera à M. Bonnardel, ministre des Transports, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La place centrale du projet de tramway pour assurer une offre de transport collectif efficace dans la ville de Québec et ses banlieues et pour lutter contre les changements climatiques ».

24 mars 2022

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

À la fin de son intervention, M. Leitão (Robert-Baldwin), présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour le dépôt d'un budget électoraliste qui ne propose aucune solution à long terme pour pallier les effets de la hausse du coût de la vie qui affecte l'ensemble des citoyens du Québec.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur la motion pour formuler un grief présentée par M. Leitão (Robert-Baldwin), sous réserve de la recevabilité de cette dernière.

Au début de son intervention, Mme Ghazal (Mercier) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget 2022-2023, qui a priorisé les besoins électoralistes du gouvernement au détriment des besoins des Québécois et Québécoises pour faire face aux crises qu'ils doivent affronter : crise du coût de la vie, crise du logement, crise des services publics et crise climatique.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin) et Mme Ghazal (Mercier), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

24 mars 2022

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat : 6 heures 26 minutes et 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant le discours sur le budget; 3 heures 57 minutes et 1 seconde sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, incluant les commentaires de son porte-parole le 22 mars 2022 et son discours qui a eu lieu au cours de la présente séance; 1 heure 27 minutes 47 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition, incluant les commentaires de son porte-parole le 22 mars 2022 et son discours qui a eu lieu au cours de la présente séance; 1 heure 1 minute et 27 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition, incluant les commentaires de son porte-parole le 22 mars 2022; et 37 minutes 30 secondes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 7 minutes 30 secondes par député. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat se poursuit.

À la fin de son intervention, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son absence de vision en matière de lutte aux changements climatiques et de développement économique, notamment pour le développement de la filière de l'hydrogène vert.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier) et Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 30.

24 mars 2022

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier) et Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Marissal (Rosemont) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement pour ses choix budgétaires qui favorisent le secteur privé et minent notre système de santé public.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, et M. Marissal (Rosemont), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Arcand (Mont-Royal–Outremont) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour l'élaboration d'un PQI au-delà de la capacité de livraison du gouvernement, sans pour autant essayer d'augmenter significativement cette capacité, alors que de nombreux appels d'offres sont annulés ou repris et que le gouvernement accuse un important retard dans les paiements aux entreprises en construction.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont) et M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

24 mars 2022

Au début de son intervention, M. Fortin, leader de l'opposition officielle, présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de leadership à l'égard des projets de l'Outaouais, alors que le budget alloué dans le PQI pour les projets en santé, en éducation, en enseignement supérieur, pour le réseau routier, en transport collectif et pour l'ensemble des sujets, est en deçà de la proportion de la population de l'Outaouais.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont) et M. Fortin, leader de l'opposition officielle, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget 2022-2023 qui ne se dote pas des ressources ni des moyens nécessaires pour répondre aux impératifs de la protection de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Marissal (Rosemont), M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Fortin, leader de l'opposition officielle, et Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À 16 h 30, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 29 mars 2022, à 10 heures.

24 mars 2022

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 24 mars 2022, à 8 h 30, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 31 Loi n° 1 sur les crédits, 2022-2023

Le Président

FRANÇOIS PARADIS